



**Déclaration préalable du SNUipp-FSU 82  
à la CAPD « 1<sup>er</sup> mouvement »  
du 11 mai 2017**



*Mesdames, Messieurs,*

**Le temps de l'école n'est pas celui du politique.** Alors que le nouveau Président de la République annonce des mesures sur l'éducation prioritaire et les rythmes scolaires dès la rentrée prochaine, le SNUipp-FSU rappelle ses exigences et lui demande de prendre le temps de la concertation. Le SNUipp-FSU s'opposera à la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires tant les services publics, déjà dégradés par le manque d'emplois, sont indispensables au maintien de la cohésion sociale. Tout comme il condamne la volonté de gouverner par ordonnances au mépris de la démocratie.

Concernant l'éducation, deux mesures devraient être rapidement prises dans le 1<sup>er</sup> degré : l'instauration en éducation prioritaire de CP dans un 1<sup>er</sup> temps et CE1 dans un 2<sup>ème</sup> temps à 12 élèves par classe et une carte blanche aux collectivités territoriales sur la question des rythmes scolaires.

La baisse des effectifs par classe est la priorité tant ceux-ci sont particulièrement élevés en France comparativement à la plupart des pays équivalents. Mais il ne faudrait pas que des effectifs abaissés ici entraînent mécaniquement des hausses partout ailleurs. Abaisser dès la prochaine rentrée les effectifs des classes de CP en REP ne manque donc pas de nous interroger. L'urgence aujourd'hui est de combler le sous-investissement budgétaire structurel très important qui frappe l'école primaire dans notre pays pour lui permettre enfin de réduire les inégalités.

M. Macron prévoit de redéployer les postes de maîtres supplémentaires pour dédoubler les CP. Supprimer un dispositif prometteur qui d'après la recherche commence à faire ses preuves au service des élèves de l'éducation prioritaire serait une grave erreur. Cette manière de réformer, en supprimant d'emblée un dispositif plébiscité par les enseignants et sans évaluation sérieuse, n'est plus possible et serait un très mauvais signal envoyé à la profession.

La **réforme des rythmes scolaires** a désorganisé le fonctionnement des écoles. Celle-ci a été avant tout une réforme des temps périscolaires. Elle s'est faite sans les enseignant-e-s et a renforcé le pouvoir des municipalités. Elle a déstabilisé le travail des équipes enseignantes et dégradé leurs conditions de travail. Laisser aujourd'hui chaque municipalité choisir de poursuivre ou non dans cette voie n'est pas acceptable. Le SNUipp-FSU demande sa remise à plat et le retour à un cadrage national.

Dans cette période qui s'ouvre, le SNUipp-FSU continuera d'exiger l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance du travail invisible et la nécessaire évolution des obligations de service avec comme première étape la suppression des APC, les moyens nécessaires à la réussite de tous les élèves et réaffirmera enfin l'urgente nécessité de donner le pouvoir d'agir aux enseignants et aux équipes. Autant de fortes préoccupations pour lesquelles nos collègues attendent des réponses.

Le SNUipp-FSU attend que le nouveau Président prenne la mesure des exigences de la profession. En ce lendemain d'élections présidentielles, le SNUipp-FSU appelle au dialogue social indispensable à toute évolution du système éducatif, car **le temps de l'école n'est vraiment pas celui du politique.**

Par ailleurs, la CAPD mouvement est un moment très attendu par les collègues et l'ensemble des écoles concernées. Cette année, on nous annonce 432 participant-e-s, soit, peu ou prou, 30 % des collègues ayant charge de classe. On peut imaginer que ce désir de bouger n'est pas étranger aux conditions de travail actuelles : limitation des demandes de temps partiel, des disponibilités, du congé formation, des changements de département, des autorisations d'absence, mais aussi manque de moyens de remplacement, classes chargées, inclusion à marche forcée... Pourtant, en définitive, seuls 44 % des demandeurs pourront aller voir si l'herbe est plus verte ailleurs.

Nous ne pouvons manquer de souligner aussi l'importance démesurée prise par les types de postes à profil : 27 types de postes sur notre département là où la circulaire académique n'en préconise que 3. Cela, ainsi que votre décision de ne pas mettre en place la procédure de clôture de poste comme nous vous le proposons depuis 2 ans, ne permet pas de fluidifier le mouvement. **D'autres choix sont pourtant possibles.**

Nous interviendrons au cours de cette CAPD pour obtenir des éclaircissements et des prises de position au sujet de différentes problématiques qui concernent le mouvement des enseignant-e-s du 1<sup>er</sup> degré. Merci de votre attention.

**Les élu-e-s à la CAPD (par ordre alphabétique...)  
Guillaume Mangenot, Hélène Nadal, Rodolphe Portolès et Sandra Rubio**

**SNUipp-FSU 82**

*Syndicat National Unitaire des Institutrices-eurs, des Professeurs des écoles et des PEGC -  
Fédération Syndicale Unitaire du Tarn-et-Garonne*

23, Grand'Rue Sapiac, 82000 Montauban / 05-63-03-57-81 / 06-82-30-11-88 / [snu82@snuipp.fr](mailto:snu82@snuipp.fr)

